

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01723 Numéro SIREN : 391 539 830 Nom ou dénomination : A J +

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2021 sous le numéro de dépôt 11764



EURL KIDS COMMUNICATION

9-11 avenue du Château
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Constaté conforme

SM POUVARD

Sommaire

1. ETATS FINANCIERS	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat</i>	5
<i>Soldes intermédiaires de Gestion</i>	6
2. DETAIL DES COMPTES	7
<i>Détail Compte de Bilan</i>	8
<i>Détail Compte de résultat</i>	10
<i>Soldes intermédiaires de Gestion</i>	12
3. LIASSE FISCALE	14
4. ANNEXE	39
<i>Règles et méthodes comptables</i>	40
<i>Notes sur le bilan</i>	42
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	46
<i>Autres informations</i>	47

Attestation de l'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société, EURL KIDS COMMUNICATION, pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 42 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	9 847
Chiffre d'affaires	121 511
Résultat net comptable (Bénéfice)	1 927

Fait à PARIS
Le 18/06/2020

PASCAL BEJON
EXPERT COMPTABLE

Exercice clos au 31/12/2019

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 529	4 529		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 529	4 529		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	4 200		4 200	5 437
Autres créances	5 396		5 396	398
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	251		251	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 847		9 847	5 835
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	14 376	4 529	9 847	5 835
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	31 984	31 984
Report à nouveau	-51 217	-63 352
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 927	12 136
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-14 006	-15 932
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	66	1 337
Emprunts et dettes financières diverses (3)	64	3 464
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 987	4 302
Dettes fiscales et sociales	19 736	12 274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		390
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	23 853	21 767
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	9 847	5 835
(1) Dont à plus d'un an (a)		21 767
(1) Dont à moins d'un an (a)	23 853	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	66	1 337
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	1				1	338,71
Total	121 513	100,00	49 150	100,00	72 363	147,23
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	68 345	56,25	14 110	28,71	54 235	384,37
Total	68 345	56,25	14 110	28,71	54 235	384,37
MARGE SUR M/SES & MAT	53 168	43,76	35 040	71,29	18 128	51,74
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	4 198	3,45	1 497	3,05	2 701	180,43
Salaires et Traitements	35 900	29,54	12 050	24,52	23 850	197,92
Charges sociales	10 529	8,67	9 340	19,00	1 189	12,73
Amortissements et provisions						
Autres charges	2		2			-13,40
Total	50 628	41,67	22 889	46,57	27 740	121,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 539	2,09	12 151	24,72	-9 612	-79,10
Produits financiers						
Charges financières	323	0,27	15	0,03	308	NS
Résultat financier	-323	-0,27	-15	-0,03	-308	NS
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	2 217	1,82	12 136	24,69	-9 919	-81,74
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	290	0,24			290	
Résultat exceptionnel	-290	-0,24			-290	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 927	1,59	12 136	24,69	-10 209	-84,12

Soldes intermédiaires de Gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
MARGE DE PRODUCTION	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
MARGE BRUTE GLOBALE	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
Autres achats et charges externes	68 345	56,25	14 110	28,71	54 235	384,37
VALEUR AJOUTEE	53 166	43,75	35 039	71,29	18 127	51,73
Impôts, taxes et verst assimilés	4 198	3,45	1 497	3,05	2 701	180,43
Charges de personnel	46 429	38,21	21 390	43,52	25 039	117,06
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 540	2,09	12 152	24,73	-9 613	-79,10
Autres produits	1				1	338,71
Autres charges	2		2			-13,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 539	2,09	12 151	24,72	-9 612	-79,10
Charges financières	323	0,27	15	0,03	308	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 217	1,82	12 136	24,69	-9 919	-81,74
Charges exceptionnelles	290	0,24			290	
Résultat exceptionnel	-290	-0,24			-290	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 927	1,59	12 136	24,69	-10 209	-84,12

Exercice clos au 31/12/2019

DETAIL DES COMPTES

Détail Compte de Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218310 - Matériel informatique	4 529		4 529	4 529
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		4 529	-4 529	-4 529
	4 529	4 529		
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 529	4 529		
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	4 200		4 200	5 437
	4 200		4 200	5 437
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc	917		917	
445860 - TVA sur factures non parvenues				398
	917		917	398
Autres créances				
467100 - Autres comptes débiteurs/crédit	4 480		4 480	
	4 480		4 480	
Divers				
Disponibilités				
512000 - Crédit Agricole	180		180	
512300 - Credit Agricole Auvergne	71		71	
	251		251	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 847		9 847	5 835
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	14 376	4 529	9 847	5 835

Détail Compte de Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	3 000	3 000
	3 000	3 000
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	300	300
	300	300
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	31 984	31 984
	31 984	31 984
Report à nouveau		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-51 217	-63 352
	-51 217	-63 352
Résultat de l'exercice	1 927	12 136
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-14 006	-15 932
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
512000 - Crédit Agricole		1 271
518100 - Banque - Intérêts courus à payer	66	66
	66	1 337
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	66	1 337
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455000 - Associés - JMP	64	3 464
	64	3 464
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	3 987	1 914
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues		2 388
	3 987	4 302
<i>Organismes sociaux</i>		
437800 - Autres caisses	413	413
438600 - Charges sociales - charges à payer	15 034	5 029
	15 447	5 442
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445510 - TVA à décaisser	1 000	26
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sces		242
445710 - TVA collectée		2 717
445800 - Régularisation de TVA collectée	3 289	3 847
	4 289	6 832
Dettes fiscales et sociales	19 736	12 274
Autres dettes		
467100 - Autres comptes débiteurs/créditeurs		390
		390
TOTAL DETTES	23 853	21 767
TOTAL PASSIF	9 847	5 835

Détail Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue						
706000 - Prestations de services 20%	26 508	21,81	22 596	45,97	3 912	17,31
706100 - PRESTATIONS INTRACOM	62 443	51,39	18 560	37,76	43 884	236,45
706200 - PRESTATIONS FRANCE NON	8 962	7,38	4 694	9,55	4 268	90,92
706900 - Prestations de services (export)	23 598	19,42	3 300	6,71	20 298	615,12
	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	1				1	338,71
	1				1	338,71
Total	121 513	100,00	49 150	100,00	72 363	147,23
CONSUMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes						
606110 - Fournitures électricité	84	0,07			84	
606140 - Fournitures carburant	152	0,12	220	0,45	-68	-30,95
606300 - Achats de petit équipement	3 860	3,18	1 901	3,87	1 959	103,04
613200 - Locations immobilières	6 000	4,94			6 000	
614000 - Charges locatives & copropriété	792	0,65			792	
616000 - Primes d'assurance	89	0,07			89	
622600 - Honoraires	2 560	2,11	2 905	5,91	-345	-11,87
622700 - Frais d'actes et contentieux	180	0,15	48	0,10	132	276,29
625100 - Voyages et déplacements	4 833	3,98	5 941	12,09	-1 108	-18,65
625300 - Forfait kilométriques	42 914	35,32			42 914	
625700 - Réceptions	5 189	4,27	1 341	2,73	3 848	286,92
626100 - Frais de télécommunication	772	0,64	1 292	2,63	-521	-40,28
627800 - Prestations de services bancaire	920	0,76	461	0,94	459	99,37
	68 345	56,25	14 110	28,71	54 235	384,37
Total	68 345	56,25	14 110	28,71	54 235	384,37
MARGE SUR M/SES & MAT	53 168	43,76	35 040	71,29	18 128	51,74
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
633300 - Formation continue (organisme)	101	0,08	97	0,20	4	4,12
635110 - CET (CFE / CVAE)			591	1,20	-591	-100,00
635130 - Autres impôts locaux	110	0,09			110	
637300 - CSG Déductible	2 795	2,30	598	1,22	2 197	367,39
637850 - CSG CRDS Non Déductible	1 192	0,98	211	0,43	981	464,93
	4 198	3,45	1 497	3,05	2 701	180,43
Salaires et Traitements						
644000 - Rémunération de l'exploitant	35 900	29,54	12 050	24,52	23 850	197,92
	35 900	29,54	12 050	24,52	23 850	197,92
Charges sociales						
646100 - Allocations familiales	1 166	0,96	-2 103	-4,28	3 269	-155,44
646200 - RSI COTIS SOCIALES	2 444	2,01	11 246	22,88	-8 802	-78,27
646300 - Vieillesse	5 814	4,78	-869	-1,77	6 683	-769,04
646400 - Retraite complémentaire et facul	1 105	0,91	1 066	2,17	39	3,69
	10 529	8,67	9 340	19,00	1 189	12,73
Autres charges						
658000 - Charges diverses gestion coura	2		2			-13,40

Détail Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total	² 50 628	41,67	² 22 889	46,57	27 740	-13,40 121,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 539	2,09	12 151	24,72	-9 612	-79,10
Charges financières						
661600 - Intérêts bancaires	13	0,01	15	0,03	-2	-11,97
666000 - Pertes de change	310	0,25			310	
	323	0,27	15	0,03	308	NS
Résultat financier	-323	-0,27	-15	-0,03	-308	NS
RESULTAT COURANT	2 217	1,82	12 136	24,69	-9 919	-81,74
Charges exceptionnelles						
671200 - Pénalités et amendes	290	0,24			290	
	290	0,24			290	
Résultat exceptionnel	-290	-0,24			-290	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 927	1,59	12 136	24,69	-10 209	-84,12

JAP

Soldes intermédiaires de Gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
706000 - Prestations de services 20%	26 508	21,81	22 596	45,97	3 912	17,31
706100 - PRESTATIONS INTRACOM	62 443	51,39	18 560	37,76	43 884	236,45
706200 - PRESTATIONS FRANCE NON	8 962	7,38	4 694	9,55	4 268	90,92
706900 - Prestations de services (export)	23 598	19,42	3 300	6,71	20 298	615,12
	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
MARGE DE PRODUCTION	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
MARGE BRUTE GLOBALE	121 511	100,00	49 149	100,00	72 362	147,23
Autres achats et charges externes						
606110 - Fournitures électricité	84	0,07			84	
606140 - Fournitures carburant	152	0,12	220	0,45	-68	-30,95
606300 - Achats de petit équipement	3 860	3,18	1 901	3,87	1 959	103,04
613200 - Locations immobilières	6 000	4,94			6 000	
614000 - Charges locatives & copropriété	792	0,65			792	
616000 - Primes d'assurance	89	0,07			89	
622600 - Honoraires	2 560	2,11	2 905	5,91	-345	-11,87
622700 - Frais d'actes et contentieux	180	0,15	48	0,10	132	276,29
625100 - Voyages et déplacements	4 833	3,98	5 941	12,09	-1 108	-18,65
625300 - Forfait kilométriques	42 914	35,32			42 914	
625700 - Réceptions	5 189	4,27	1 341	2,73	3 848	286,92
626100 - Frais de télécommunication	772	0,64	1 292	2,63	-521	-40,28
627800 - Prestations de services bancaire	920	0,76	461	0,94	459	99,37
	68 345	56,25	14 110	28,71	54 235	384,37
VALEUR AJOUTEE	53 166	43,75	35 039	71,29	18 127	51,73
Impôts, taxes et verst assimilés						
633300 - Formation continue (organisme)	101	0,08	97	0,20	4	4,12
635110 - CET (CFE / CVAE)			591	1,20	-591	-100,00
635130 - Autres impôts locaux	110	0,09			110	
637300 - CSG Déductible	2 795	2,30	598	1,22	2 197	367,39
637850 - CSG CRDS Non Déductible	1 192	0,98	211	0,43	981	464,93
	4 198	3,45	1 497	3,05	2 701	180,43
Charges de personnel						
644000 - Rémunération de l'exploitant	35 900	29,54	12 050	24,52	23 850	197,92
646100 - Allocations familiales	1 166	0,96	-2 103	-4,28	3 269	-155,44
646200 - RSI COTIS SOCIALES	2 444	2,01	11 246	22,88	-8 802	-78,27
646300 - Vieillesse	5 814	4,78	-869	-1,77	6 683	-769,04
646400 - Retraite complémentaire et facul	1 105	0,91	1 066	2,17	39	3,69
	46 429	38,21	21 390	43,52	25 039	117,06
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 540	2,09	12 152	24,73	-9 613	-79,10
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	1				1	338,71

Soldes intermédiaires de Gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres charges	1				1	338,71
658000 - Charges diverses gestion coura	2		2			-13,40
	2		2			-13,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 539	2,09	12 151	24,72	-9 612	-79,10
Charges financières						
661600 - Intérêts bancaires	13	0,01	15	0,03	-2	-11,97
666000 - Pertes de change	310	0,25			310	
	323	0,27	15	0,03	308	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 217	1,82	12 136	24,69	-9 919	-81,74
Charges exceptionnelles						
671200 - Pénalités et amendes	290	0,24			290	
	290	0,24			290	
Résultat exceptionnel	-290	-0,24			-290	
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 927	1,59	12 136	24,69	-10 209	-84,12

Exercice clos au 31/12/2019

LIASSE FISCALE

549

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
EURL KIDS COMMUNICATION		9-11 avenue du Château	
SIRET	5 2 1 4 1 4 5 8 1 0 0 0 3 8	94210 LA VARENNE ST HILAIR	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
9-11 avenue du Château			
94210 LA VARENNE SAI NT-HILAIRE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Viseur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SARL SFC	
18 avenue Félix Faure 69007 LYON	
- du conseil :	Tél :
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tél :
- N° d'agrément :	Tél :

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS		MOINS – VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise EURL KIDS COMMUNICATIONDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 9-11 avenue du Château 94210 LA VARENNE SAI NT-HILAIREDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 2 1 4 1 4 5 8 1 0 0 0 3 8Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2019

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB			AC		
		Frais de développement *		CX			CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF			AG		
		Fonds commercial (1)		AH			AI		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ			AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL			AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN			AO		
		Constructions		AP			AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR			AS		
		Autres immobilisations corporelles		AT		4 528	AU		4 528
		Immobilisations en cours		AV			AW		
		Avances et acomptes		AX			AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS			CT		
		Autres participations		CU			CV		
		Créances rattachées à des participations		BB			BC		
		Autres titres immobilisés		BD			BE		
		Prêts		BF			BG		
		Autres immobilisations financières*		BH			BI		
TOTAL (II)				BJ		4 528	BK		4 528
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL			BM		
		En cours de production de biens		BN			BO		
		En cours de production de services		BP			BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR			BS		
		Marchandises		BT			BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV			BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		4 200	BY		4 200
		Autres créances (3)		BZ		5 396	CA		5 396
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB			CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD			CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF		250	CG		250	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH			CI			
	TOTAL (III)		CJ		9 847	CK		9 847	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		14 375		1A	4 528	9 847
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL KIDS COMMUNICATION</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000)		DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	31 984
	Report à nouveau		DH	(51 216)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 926
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	(14 005)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	66
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 986
	Dettes fiscales et sociales		DY	19 736
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	23 852	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	9 847	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	23 852
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	66	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL KIDS COMMUNICATION						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	97 913	FH	23 598	FI	121 511	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	97 913	FK	23 598	FL	121 511	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP			
	Autres produits (1) (11)				FQ	1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	121 512
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	68 344	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 198	
	Salaires et traitements*					FY	35 899	
	Charges sociales (10)					FZ	10 529	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	118 973
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 539	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13	
	Différences négatives de change					GS	309	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	322	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(322)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 216	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		EURL KIDS COMMUNICATION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	290	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	290	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(290)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	121 512	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	119 586	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 926	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	10 529
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 1 411				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6 1 105	obligatoires	A9 3 507	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7 1 105	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				290		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☒

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	290
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	290
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL KIDS COMMUNICATIONNéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	KQ	KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	KT	KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX		
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 528	LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes		LK	LL	LM			
	TOTAL III		LN	4 528	LO	LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
		Autres participations		8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P	1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T	1U	1V			
TOTAL IV			LQ	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	4 528	0H	0J		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		2		3	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0	D0	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF			
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS	MG	MH	MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML			
		Inst. gales., agents, aménagements divers	IU	MM	MN	MO			
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR			
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	4 528	MU			
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX				
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB				
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF				
	TOTAL III	IV	NG	NH	4 528	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	0U	M7	0W			
		Autres participations	IO	0X	0Y	0Z			
Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G				
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	0K	0L	4 528	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JMP

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL KIDS COMMUNICATION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise EURL KIDS COMMUNICATION										Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN								
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH								
Terrains			PI		PJ		PK		PL								
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ								
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU								
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC								
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG								
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK								
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 528	QM		QN		QO	4 528							
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT								
	TOTAL III		QU	4 528	QV		QW		QX	4 528							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	4 528	ØP		ØQ		ØR	4 528							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP				SR						

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 528			4 528
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		4 528			4 528
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		4 528			4 528
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL KIDS COMMUNICATION</u>							Néant ☒ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E		6F		6G		6H	
		– titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		– autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE		UF					
	– financières		UG		UH					
	– exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL KIDS COMMUNICATION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	4 200		4 200					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) U0)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	916		916					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 479		4 479					
		Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX			VT	9 596	VU	9 596	VV			
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	66		66				
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 986		3 986					
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	15 447		15 447					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 289		4 289						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	63		63					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	23 852	VZ	23 852					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : EURL KIDS COMMUNICATION

Néant ☐Exercice N. clos le :
31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	290	
	Amendes et pénalités		WJ	290	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
TOTAL I							WR	2 216

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19%

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement*

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies) K9

Entreprises nouvelles 44 sexies L2

Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A) L5

Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies) L6

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C) K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA

Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A) OV

Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies) IF

Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies) XC

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies) PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies) PC

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies) X9

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A) YA

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B) YB

Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite YH

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C) YC

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D) YD

Créance dérogée par le report en arrière de déficit ZI

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

2 216

déficit (II moins I)

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

2 216

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL KIDS COMMUNICATION		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	51 216	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	2 216	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	49 000	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	49 000	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

349

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL KIDS COMMUNICATION</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(63 352)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	12 135		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG	(51 216)			
	TOTAL I	0F	(51 216)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(51 216)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	6 791		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	2 739		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	58 813		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	68 344		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	4 198		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	4 198		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	5 301		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 079		
DIVERS	— Montant brut des salaires *							0B			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

JMP

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL KIDS COMMUNICATION

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL KIDS COMMUNICATION

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

929

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL KIDS COMMUNICATION

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EURL KIDS COMMUNICATION</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : EURL KIDS COMMUNICATIONNéant ☒ *Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois 12**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
-----------------------------	------------------------------------	-----------	--

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
---	----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, QW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

f r e p

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

5 2 1 4 1 4 5 8 1 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL KIDS COMMUNICATION

ADRESSE (voie)

9-11 avenue du Château

CODE POSTAL

94210

VILLE

LA VARENNE SAINT-HILAIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

POINTARD

Prénom(s)

Jean-Michel

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

24031967

N° Département

36

Commune

ISSOUDUN

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

9-11

Voie

avenue du Château

Code Postal

94210

Commune

LA VARENNE SAINT-HILAIRE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 5 2 1 4 1 4 5 8 1 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL KIDS COMMUNICATION

ADRESSE (voie) 9-11 avenue du Château

CODE POSTAL 94210

VILLE LA VARENNE SAINT-HILAIRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

EURL KIDS COMMUNICATION
521414581 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

521414581

Exercice clos au 31/12/2019

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL KIDS COMMUNICATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 9 847 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 927 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SAP

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 529			4 529
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 529			4 529
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 529			4 529

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 529			4 529
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 529			4 529
ACTIF IMMOBILISE	4 529			4 529

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 9 596 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 200	4 200	
Autres	5 396	5 396	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	9 596	9 596	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 23 853 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	66	66		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 987	3 987		
Dettes fiscales et sociales	19 736	19 736		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	64	64		
Produits constatés d'avance				
Total	23 853	23 853		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Charges à payer

	Montant
Banque - Intérêts courus à payer	66
Charges sociales - charges à payer	15 034
Total	15 100

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
Prestations de services 20%	26 508
Prestations intracommunautaires	62 443
Prestations France non soumis TVA	8 962
Prestations de services étrangers	23 598
TOTAL	121 511

Autres informations

KIDS COMMUNICATION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 3 000.00 €
Siège social : 9-11 AVENUE DU CHÂTEAU CHEZ MR POINTARD
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
521 414 581 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA DÉCISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RÉSULTAT PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 9 JUIN 2020

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 1 927.00 €, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 1 927.00 €

à l'absorption des pertes antérieurs au compte "Report à nouveau".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La gérance

Monsieur Jean-Michel POINTARD



KIDS COMMUNICATION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 3 000.00 €
Siège social : 9-11 AVENUE DU CHÂTEAU CHEZ MR POINTARD
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
521 414 581 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 10 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix janvier,

Monsieur Jean-Michel POINTARD,
demeurant 9-11 avenue du Château 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de
la société KIDS COMMUNICATION,

Seul gérant de ladite société,

A pris la décision suivante relative à la rémunération de la gérance :

DÉCISION UNIQUE

L'associé unique décide de fixer sa rémunération annuelle, versée en sa qualité de gérant, à la somme globale maximale de treize mille (40 000,00) euros nets, et ce pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2019.

En outre, l'associé unique rappelle que :

- ☐ Monsieur Jean-Michel POINTARD, gérant, bénéficie d'un contrat Loi Madelin dont les cotisations sont prises en charge par la société et s'ajoutent à la rémunération prévue ci-dessus, et ce pendant toute la durée de son mandat de gérant,
- ☐ la société prend en charge les cotisations sociales personnelles obligatoires du gérant, échues pendant son mandat, et ce, pour l'exercice en cours et à venir, y compris la part de la C.S.G non-déductible qui s'ajoute à la rémunération prévue ci-dessus.
- ☐ le gérant aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

Monsieur Jean-Michel POINTARD



KIDS COMMUNICATION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 3 000.00 €
Siège social : 9-11 AVENUE DU CHÂTEAU CHEZ MR POINTARD
94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE
521 414 581 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le neuf juin,
A onze heures,

Monsieur Jean-Michel POINTARD,
demeurant 9-11 avenue du Château 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société KIDS COMMUNICATION,

Seul gérant de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Jean-Michel POINTARD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge

de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 1 927.00 €, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 1 927.00 €,

à l'absorption des pertes antérieures au compte "Report à nouveau".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cependant, conformément à l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, poursuivies au cours de l'exercice, seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

Monsieur Jean-Michel POINTARD



ANNEXE

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Convention poursuivie avec Monsieur Jean-Michel POINTARD, gérant associé unique :

Compte courant non rémunéré de Monsieur Jean-Michel POINTARD au sein de la société dont le solde, au 31 décembre 2019, est créateur de la somme 64 euros.